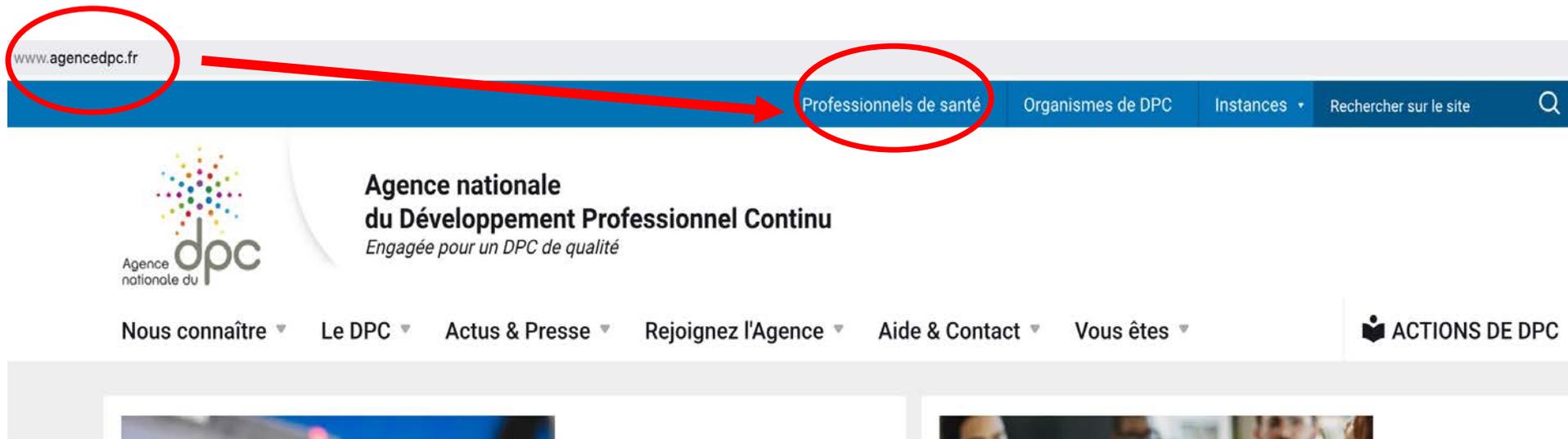


# Comment demander son financement au DPC ? Mode d'emploi

# Site [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)

Vous devez vous identifier avec vos codes PERSONNELS pour poursuivre la visite



www.agencedpc.fr

Professionnels de santé

Organismes de DPC

Instances ▾

Rechercher sur le site



Agence nationale  
du Développement Professionnel Continu  
*Engagée pour un DPC de qualité*

Nous connaître ▾

Le DPC ▾

Actus & Presse ▾

Rejoignez l'Agence ▾

Aide & Contact ▾

Vous êtes ▾

📖 ACTIONS DE DPC

# Site [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)

Vous devez vous identifier avec vos codes PERSONNELS pour poursuivre la visite  
Vous arrivez sur cette page

Agence nationale du DPC

Professionnels de santé

Organismes de DPC



 Accueil

 Document De Traçabilité ▾

 Actions DPC ▾

 Contact ▾

 Signalement



**Vous**

Accueil



MaFormationMédicale

# Protection de vos données personnelles

Agence nationale du DPC

Professionnels de santé

Organismes de DPC

Instances ▾



Accueil

Document De Traçabilité ▾

Actions DPC ▾

Contact ▾

Signalement

Vous ... ▾

Accueil

## Protection de mes données personnelles

Il est strictement interdit à un organisme de DPC (ODPC) de vous inscrire à une session de DPC à votre place ou d'accéder à votre compte personnel.

Restez vigilants, ayez les bons réflexes !

- Je ne communique jamais mes identifiants et mot de passe. Les agents de l'ANDPC ne vous demanderont jamais ces informations.
- Lorsque je suis démarché, je demande systématiquement à quel organisme de DPC j'ai affaire.
- Si j'ai été démarché abusivement et que je suis inscrit à une action que je ne souhaite pas suivre, je peux me désinscrire depuis mon Espace si la session n'a pas encore commencé.
- Si la session a débuté, je contacte l'ODPC pour qu'il me désinscrive. S'il refuse, je contacte l'ANDPC
- Si j'ai communiqué mes identifiants de connexion, je les modifie depuis mon Espace.

Vous nous pouvez signaler toute pratique abusive via notre dispositif de signalement : <https://www.agencedpc.fr/signalement>

Ne **JAMAIS** communiquer vos codes d'accès DPC. Le faire c'est comme donner les codes de votre compte en banque!



MaFormationMédicale

# Vérifier vos informations bancaires et télécharger votre RIB



Accueil

Document De Traçabilité

Actions DPC

Contact

Signalement

**Vous**

- Profil
- Informations personnelles & professionnelles
- Choix de prise en charge
- Informations bancaires
- Se déconnecter

## Informations bancaires

Pour percevoir les indemnités pour perte de revenu, vos informations bancaires doivent être complètes

Titulaire \*

[Tel qu'il apparaît dans votre RIB]

Domiciliation bancaire \*

IBAN \*

BIC \*

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) \*

Choisir un fichier

[veuillez vous assurer que le RIB soit au format pdf et suffisamment lisible]

\* : champs obligatoires

**A remplir + joindre le RIB**

Valider



# IMPORTANT : choix de votre prise en charge

Agence nationale du DPC    Professionnels de santé    Organismes de DPC    Instances ▾

Agence nationale du dpc

Accueil    Document De Traçabilité ▾    Actions DPC ▾    Contact ▾    Signalement

**Vous** ▾

- Profil
- Informations personnelles & professionnelles
- Choix de prise en charge
- Informations bancaires
- Se déconnecter

### Choix de prise en charge

1

Les informations vous concernant, transmises par l'Agence Nationale en Santé[ANS] et la CNAM font apparaître que vous êtes éligible à la prise en charge. Nous vous invitons à sélectionner vos choix de prises en charge.

Je souhaite la prise en charge par l'ANDPC des frais pédagogiques relatifs à mes inscriptions à des actions de DPC et de mon indemnisation pour perte de revenu.

Je souhaite la prise en charge par l'ANDPC des frais pédagogiques relatifs à mes inscriptions à des actions de DPC par l'ANDPC mais ne souhaite pas être indemnisé pour perte de revenu.

Je ne demande aucune prise en charge par l'Agence nationale du DPC, ni prise en charge des frais pédagogiques, ni indemnisation pour perte de revenu.

Modifier

**2 – Cette case doit être cochée sinon vous n'aurez pas les indemnités**

# Actions DPC

Ici vous cliquez sur Actions DPC puis rechercher une action/s'inscrire

The image shows a screenshot of the DPC website navigation bar. The navigation bar is divided into three main sections: 'Agence nationale du DPC' (blue), 'Professionnels de santé' (orange), and 'Organismes de DPC' (blue). Below the navigation bar is a horizontal menu with the following items: 'Accueil' (with a home icon), 'Document De Traçabilité' (with a document icon and a dropdown arrow), 'Actions DPC' (with a pencil icon and a dropdown arrow), 'Contact' (with an envelope icon and a dropdown arrow), 'Signalement' (with an exclamation mark icon), and a user profile icon. A dropdown menu is open under 'Actions DPC', showing three options: 'Rechercher une action / S'inscrire', 'Suivi des inscriptions', and 'Droit de tirage et consommation'. Two red arrows are overlaid on the image: arrow '1' points from the top of the 'Actions DPC' menu item to the top of the dropdown menu, and arrow '2' points from the top of the 'Rechercher une action / S'inscrire' sub-item to the top of the dropdown menu. The 'Agence nationale du DPC' logo is visible on the left side of the page, and a large orange banner with the text 'FORFAITS DE PRISE EN C' is partially visible at the bottom of the page.

Ici NE RIEN ECRIRE

### Rechercher une action

Nom ou sigle organisme

Référence de l'action (11 chiffres)  
4920 ou 9AK7

Professions  
Infirmier Professions

Spécialité(s)  
Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) Spécialité(s)

Année(s) de réalisation  
2023 2024 2025 Année(s) de réalisation

Mot(s) clé(s)

Région(s)

Date

Mode(s) d'exercices

Type(s) d'action

Format de DPC

RECHERCHER

1 - Ici saisir la référence DPC à 11 chiffres commençant par 4920 ou 9AK7 disponible sur la page internet de la formation sur [maformationmedicale.fr](http://maformationmedicale.fr) ou dans votre dossier d'inscription envoyé par mail

2 - Cliquez sur Rechercher

Rechercher une action

### Rechercher une action

Nom ou sigle organisme

Référence de l'action (11 caractères)  
9AK72425010

Professions  
Infirmier Professions

Spécialités  
Infirmier Diplôme d'Etat (IDE) Spécialité(s)

Année(s) de réalisation  
2023 2024 2025 Année(s) de réalisation

Mot(s) clé(s)

Région(s)

Date

Mode(s) d'exercices

Type(s) d'action

Format de DPC

Ordonner Par: Organisme Titre Typologie Format Durée

1 résultat(s) trouvé(s) RÉINITIALISER

**Ma Formation DPC**  
Ma Formation Médicale (MFM)

Référence: 9AK72425010  
Titre: Le bilan de soins infirmiers (BSI) : évaluation des besoins du patient et plan de soins  
Typologie: Formation continue  
Format: Présentiel  
Durée: 4h

DETAIL

ORGANISME

**Vous arrivez sur la page de la formation demandée. Cliquez sur DETAIL**



Fiche action de DPC, référence N°: 9AK71125010

Titre de l'action:

Le bilan de soins infirmiers (BSI) : évaluation des besoins du patient et plan de soins

Publics concernés:

★ Paramédicaux  
☆ Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

Ici vous cliquez sur liste des sessions

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s):

★ Infirmiers :  
☆ 177 : Evaluation des besoins du patient et plan de soins,

Mode(s) d'exercice concerné(s)

Libéraux  
Salariés en centres de santé conventionnés  
Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux

Action spécifique:

-

Objectif / résumé de l'action:

Le Bilan de Soins Infirmiers (BSI) est un outil clinique central dans l'exercice des infirmier.e.s, particulièrement pour l'évaluation des besoins des patients à domicile, notamment ceux atteints de pathologies chroniques ou en situation de dépendance. Ce bilan permet de réaliser une évaluation globale des patients, prenant en compte les aspects physiologiques, psychologiques, sociaux et environnementaux. Le BSI, conçu pour optimiser la personnalisation des soins infirmiers, valorise également l'autonomie des infirmier.e.s dans leur pratique, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

Ce programme de formation a pour but de permettre aux infirmier.e.s de renforcer leurs compétences cliniques dans l'utilisation du BSI. Il leur offre la possibilité de maîtriser les différentes étapes de la démarche clinique, d'élaborer des plans de soins personnalisés, et de coordonner efficacement les soins avec les autres professionnels de santé. En s'appuyant sur des cas concrets, cette formation permet aux infirmier.e.s de développer un raisonnement clinique approfondi et d'assurer une prise en charge holistique et sécurisée des patients à domicile.

Grâce à cette formation, les participants seront en mesure d'utiliser le BSI comme un levier pour évaluer les besoins de leurs patients et pour planifier des soins adaptés à leurs spécificités, tout en garantissant une traçabilité rigoureuse des actions mises en œuvre.

Objectifs généraux

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Pré-requis pour participer:

Être professionnel de santé, titulaire d'un diplôme d'exercice correspondant à la cible

Type d'action:

Formation continue

	N° Session	Date de session	Type(s) d'action	Présentiel	Classe-virtuelle	Non-présentiel
	25.048	23/09/2025 → 23/09/2025	Formation continue	 23/09/2025  4 Heures  45000 ORLEANS		
	25.049	23/09/2025 → 23/09/2025	Formation continue	 23/09/2025  4 Heures  68100 MULHOUSE		
	25.050	24/09/2025 → 24/09/2025	Formation continue	 24/09/2025  4 Heures  80000 AMIENS		
	25.051	08/10/2025 → 08/10/2025	Formation continue	 08/10/2025  4 Heures  13100 AIX EN PROVENCE		
	25.052	08/10/2025 → 08/10/2025	Formation continue	 08/10/2025  4 Heures  64200 BIARRITZ		
	25.053	09/10/2025 → 09/10/2025	Formation continue	 09/10/2025  4 Heures  76000 ROUEN		

Liste des sessions avec dates et villes : choisir la session voulue et cliquez sur « s'inscrire ». Nous serons informés de votre demande et validerons votre DPC avant le début de la formation. Vous recevrez un mail confirmant votre inscription dans les 72 heures

# Récapitulatif de votre demande de votre prise en charge



FERMER

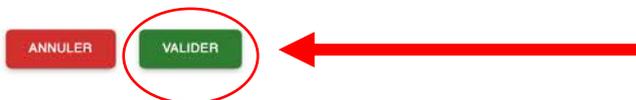
## Récapitulatif de demande d'inscription à valider

<b>Action</b>	Votre ref à 11 chiffres)
<b>Session N°</b>	25.002
<b>Nombre d'heures décomptées du droit de tirage annuel</b>	4 ou 10 ou 14 ....
<b>Date de début</b>	09/10/2025
<b>Date de fin</b>	10/10/2025

Les montants de la prise en charge vous seront indiqués par message à la suite de la validation de votre demande par l'organisme.

Pour rappel, dès lors que vous êtes éligible au financement de l'Agence (libéral conventionné ou salarié d'un centre de santé conventionné), vous pourrez bénéficier de la prise en charge de votre action de DPC dès le 1er jour de déploiement de la session. Dans le cas d'inéligibilité, vous serez automatiquement désinscrit en amont du début de la session et il vous appartiendra si vous souhaitez maintenir votre inscription de contacter directement l'organisme de DPC. Les montants des frais pédagogiques et d'indemnisation seront mentionnés à titre indicatif dans le mail que vous recevrez dès que l'organisme de DPC aura validé votre inscription. Avant tout paiement, l'ANDPC vérifiera le service fait et la conformité de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de facturation transmis par l'organisme de DPC.

**Afin d'être indemnisé, vous devrez avoir réalisé l'intégralité des modules de la session.**



# Enregistrement de votre demande de votre prise en charge



**Votre demande d'inscription a bien été enregistrée.**

Votre demande d'inscription a été transmise à l'organisme de DPC Nom de l'organisme dispensant la formation

Il dispose, pour la validation finale de votre inscription, de :

- vos prénom et nom
- votre profession (et spécialité)
- votre statut
- votre courriel
- votre n°RPPS ou Adeli.

L'organisme de DPC va, à son tour, valider votre demande d'inscription. Vous recevrez un courriel de confirmation de sa part, avec les montants prévisionnels de la prise en charge de l'Agence dès que la validation aura été opérée à l'adresse communiquée lors de votre création de compte.

[ACCÉDER À MES DEMANDES D'INSCRIPTION](#)



# Récapitulatif de vos demandes de votre prise en charge

					Frais pédagogiques	Indemnités			
×	Nom de la formation demandée	Référence DPC	Tel organisme	Du 09-10-2025 Au 09-10-2025	Evaluation des pratiques professionnelles	4	296.40 €	152.00 €	En attente de validation

Les frais pédagogiques c'est le montant de la prise en charge du DPC couvrant ou pas le prix de la formation. Si le montant des frais pédagogiques est égal au prix de la formation affiché sur le site de l'organisme, alors tout sera pris en charge. Si le montant des frais pédagogiques est inférieur au prix de la formation affiché sur le site de l'organisme, alors il y aura un reste à charge à régler au moment de l'inscription. Nous reviendrons vers vous le cas échéant.

L'indemnité, correspond à l'indemnité de perte d'activité que le DPC vous versera à l'issue de la formation si les conditions de participation sont remplies (signature des émargements, parcours complet en e-learning réalisé...)

C'est l'organisme de formation qui validera lors du traitement de votre inscription (dans les 2-3 jours). Vous recevrez un mail du DPC vous en informant

# Mail de validation de votre demande d'inscription

De : AgenceDPC <noreply@agencedpc.fr>

Date : 07/07/2025 11:06 (GMT+01:00)

À : Vous

Objet : Votre demande d'inscription a été confirmée



Vous

Vous avez demandé à être inscrit(e) à la session N° 25.022 du 04/10/2025 au 05/10/2025 de l'action de DPC : Nom de la formation + référence à 11 chiffres 325064.

Nous avons le plaisir de vous informer que votre inscription a été confirmée par l'organisme de DPC dispensant l'action.

Votre prise en charge prévisionnelle\* par l'ANDPC est la suivante :

- Montant de la prise en charge des frais pédagogiques XXXX €
- Montant de votre indemnisation pour perte de revenu XXXX €

\* Pour rappel, vous pourrez bénéficier de la prise en charge de votre action de DPC à la condition que vous soyez éligible au financement de l'Agence (libéral conventionné ou salarié d'un centre de santé conventionné) le 1er jour de déploiement de la session. Dans le cas contraire, vous serez automatiquement désinscrit en amont du début de la session et il vous appartiendra si vous souhaitez maintenir votre inscription de contacter directement l'organisme de DPC. Les montants des frais pédagogiques et d'indemnisation sont mentionnés à titre indicatif. Avant tout paiement, l'ANDPC vérifiera le service fait et la conformité de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de facturation transmis par l'organisme de DPC.

Pour rappel, afin d'être indemnisé, vous devrez avoir réalisé l'intégralité des modules de la session.

Cordialement,

L'Agence nationale du DPC

Vous recevrez un mail de confirmation du DPC et de l'organisme de formation validant votre inscription et son financement par le DPC.



MaFormationMédicale

## Pour rappel :

- Vous avez droit à une formation de 2 jours ou 14 heures max par an (les remplaçants ne sont pas éligibles au DPC)
- Toute demande DPC doit être faite au moment de la demande d'inscription et avant le début de la formation (ce n'est plus possible après). Une inscription vous engage.
- Vous n'aurez donc aucun frais à avancer si votre prise en charge couvre le prix de la formation. Le DPC nous règlera directement. Si le prix de la formation dépasse votre enveloppe DPC (coûts pédagogiques), vous réglerez le reste à charge par virement.
- Le DPC vous versera en plus une indemnité pour perte d'activité selon ses conditions. Vous n'avez rien à faire pour la demander. Cette indemnité peut vous être versée plusieurs mois après la formation, comme notre règlement.
- Pour avoir la pris en charge, vous devez impérativement signer les feuilles d'épargement du DPC disponibles pendant la formation ou réaliser l'ensemble du e-learning dans les délais sinon vous serez facturés du prix de la formation.